

LA LETTRE ÉCO

N°251 - Samedi 30 septembre 2017

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier
- Un mois de septembre en or
- L'heure est aux entreprises européennes

C'EST DÉJÀ HIER

- Tassement de la confiance des ménages
- Pas de trêve estivale pour Pôle emploi
- Le moral des entreprises toujours au beau fixe
- La Grèce, sur la voie de la sagesse financière

C'EST DÉJÀ DEMAIN

- Intense séquence budgétaire

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Inflation, demain sera-t-il un autre monde ?
- La difficile équation de l'immobilier

LE COIN DES TENDANCES

- La solitude des jeunes, porte d'entrée de l'exclusion

LE COIN DU GRAPHIQUE

- Le trafic des ports européens, toujours en deçà

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS
LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	résultats 29 sept. 2017	évolution sur 5 jours	résultats 31 décembre 2016
CAC 40	5 329,81	+0,92 %	4 862,31
Dow Jones	22 405,09	+0,25 %	19 762,60
Nasdaq	6 495,96	+1,07%	5 383,12
Dax Allemand	12 828,86	+1,88 %	11 481,06
Footsie	7 372,76	+0,85 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 594,85	+1,51 %	3 290,52
Nikkei 225	20 356,28	+0,29 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (22 heures)	0,744 %	+0,012 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (22 heures)	0,468 %	+0,019 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (22 heures)	2,337 %	+0,080 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (22 heures)	1,1819	-1,07 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (22 heures)	1 280,770	-1,25%	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (22 heures)	56,631	-0,26 %	56,620

Un mois de septembre en or

Les marchés financiers ont aimé la rentrée des classes. Avec une croissance qui semble avoir pris ses quartiers, avec des promesses de résultats en hausse pour de nombreuses entreprises cotées, en septembre, les investisseurs ont été acheteurs. Les indicateurs des places européennes continentales sont en hausse de 5 %.

La Bourse de Paris a ainsi échappé à la malédiction du mois de septembre qui est fréquemment mauvais. En effet, le CAC 40 a perdu, en moyenne, 1,57% chaque septembre depuis sa création en 1987. Cette année, la hausse est de 4,80%,

Ces dernières semaines auront par ailleurs sauvé le troisième trimestre, car juillet et août avaient été mauvais (-0,16% et -0,53%). Sur trois mois, le CAC 40 affiche une progression de 4,08%. Depuis le début de l'année, le CAC 40 a gagné près de 10 % ce qui permet d'espérer un très bon cru 2017. La barre des 5300 points a été ainsi franchie au mois de septembre.

Le dernier trimestre de l'année devrait être marqué par les décisions des banques centrales. La Banque d'Angleterre (BoE) pourrait relever ses taux d'intérêt très prochainement, malgré la révision en baisse de la croissance du PIB britannique au deuxième trimestre, ramenée de 1,7% à 1,5%, soit la plus faible depuis la période janvier-mars 2013. La Banque centrale européenne pourrait annoncer en octobre une éventuelle réduction de ses achats d'actifs. La Fed devrait de son côté relever ses taux. Cette remontée probable des taux directeurs américains est anticipée et conduit à une appréciation du dollar, ce qui a été bien perçu par les investisseurs sur les places européennes.

Résultats des principaux indices eu mois de septembre

CAC 40 au 30 décembre 2016	4 862,31
CAC au 29 septembre	5 329,81
Évolution en septembre	+4,92 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,61 %
DAXX au 30 décembre 2016	11 481,06
DAXX au 29 septembre	12 828,86
Évolution en septembre	+5,82 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+11,74 %
Footsie au 30 décembre 2016	7 142,83
Footsie 29 septembre	7 372,76
Évolution en septembre	-0,39 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,22 %
Euro Stoxx 50 au 30 décembre 2016	3 230,68
Euro Stoxx au 29 septembre	3 594,85
Évolution en septembre	+5,08 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+9,25 %
Dow Jones au 30 décembre 2016	19 762,60
Dow Jones au 29 septembre	22 405,09
Évolution en septembre	+2,74 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+13,37 %
Nasdaq au 30 décembre 2016	5 383,12
Nasdaq au 29 septembre	6 495,96
Évolution en septembre	+3,39 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+20,67 %
Nikkei 225 au 30 décembre 2016	19 114,37
Nikkei au 29 septembre	20 356,28
Évolution en septembre	+4,66 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+6,50 %

L'heure est aux entreprises européennes

Airbus et, dans un autre registre, Ariane Espace sont les porte-drapeaux des entreprises européennes. Mais derrière ces symboles, peu d'entreprises de taille respectable sont réellement européennes. Les alliances avec les États-Unis (General Electric et les activités non transports ferroviaires d'Alstom), avec le Japon (Renault avec Nissan) ou avec la Chine (le groupe PSA avec Dongfeng) ont été privilégiées. Ces dernières années, l'Europe était considérée comme trop petite pour donner lieu à des regroupements. Par ailleurs, les entreprises européennes sont en concurrence directe ce qui ne facilite pas les alliances. Certes, les établissements financiers se sont constitués des réseaux au sein de l'Europe avec BNP PARIBAS ou le Crédit Agricole mais souvent par rachat d'acteurs mineurs. Les deux opérations dans les transports, la fusion Alstom avec Siemens et le rachat des chantiers navals STX par Fincantieri marquent un changement d'échelle. De même pourrait être mentionnée la reprise d'Opel par le groupe PSA. Cette tendance pourrait contribuer au développement d'un véritable espace financier européen.

C'EST DÉJÀ HIER

Tassement de la confiance des ménages

Pour le troisième mois consécutif, la confiance des ménages en France est en recul avec une perte de deux points pour le mois de septembre. L'indicateur se situe désormais juste au-dessus de sa moyenne de longue tendance. L'effet post-électoral s'évanouit progressivement. Cette diminution fait suite au retour à la normale de la vie politique française. Les annonces budgétaires au cours de l'été et la diminution des Allocations Personnelles pour le Logement ont pu jouer un rôle en la matière.

Indicateur synthétique de confiance des ménages



En septembre, les ménages sont un peu moins optimistes sur leur situation financière future : le solde correspondant perd 2 points et s'éloigne de sa moyenne de longue

période. L'opinion des ménages sur leur situation financière passée se dégrade davantage : le solde perd 4 points après une stabilité en août et repasse juste au-dessous de sa moyenne de longue période. Cependant, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants est quasi stable en septembre. Le solde correspondant se maintient donc bien au-dessus de sa moyenne de long terme.

En septembre, le solde d'opinion des ménages sur leur capacité d'épargne future se replie légèrement et celui sur leur capacité d'épargne actuelle baisse aussi (-2 points pour chaque solde). Tous deux se maintiennent cependant au-dessus de leur moyenne de long terme. La part de ménages estimant qu'il est opportun d'épargner diminue en septembre (-3 points). Le solde est nettement inférieur à sa moyenne de longue période. Néanmoins, les derniers résultats concernant l'épargne ne témoignent pas d'un changement de comportement. Les ménages continuent à garnir leurs livrets défiscalisés et leurs contrats d'assurance-vie.

En septembre, l'opinion des ménages sur le niveau de vie futur en France se détériore de nouveau : en perdant 3 points, le solde correspondant retrouve son niveau d'avril 2017 et se rapproche de sa moyenne de long terme. Le solde d'opinion des ménages sur le niveau de vie passé en France est presque inchangé (-1 point en septembre, comme en août) et reste légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme.

Est-ce l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi qui provoque une augmentation des craintes des ménages en matière de chômage ? L'indicateur qui les mesure rebondit, le solde correspondant augmente de 12 points et retrouve son niveau d'avril 2017. Il reste cependant bien inférieur à sa moyenne de longue période.

Pas de trêve estivale pour les inscriptions à Pôle Emploi

Malgré la bonne tenue de l'activité depuis trois trimestres, malgré des créations d'emplois importantes, 300 000 sur un an, malgré le haut niveau des indicateurs de confiance, le nombre de demandeurs d'emploi continue à augmenter. Au mois d'août, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi a progressé de 0,6 % soit + 22 300 en France métropolitaine. De ce fait, fin août, 3 540 400 personnes étaient inscrites en catégorie A et 2 105 600 en catégories B, C, soit au total 5 646 000 personnes.

Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 1,3 % (+46 300). Sur un an, il recule de 0,3 %. Pour les catégories A, B et C, toujours en France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi augmente sur trois mois de 1,5 % (+85 200). Ce nombre progresse de 0,4 % sur un mois (+24 600) et de 2,5 % sur un an.

En France (y compris Drom), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 799 400 pour la catégorie A. Sur trois mois, il augmente de 1,3 % (+0,6 % sur un mois et - 0,2 % sur un an). Pour les catégories A, B, C, ce nombre s'établit à 5 953 000. Sur trois mois, il augmente de 1,5 % (+0,5 % sur un mois et +2,5 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 0,4 % pour les moins de 25 ans, de 0,8 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans et de 0,4 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus sur cette même période. Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi augmente surtout chez les jeunes de moins de 25 ans (+2,4 %). ce résultat est lié à la fin du programme de formation des demandeurs d'emploi et de la réduction du nombre de contrats aidés.

Entre fin mai 2017 et fin août 2017, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue dans seulement deux régions de France métropolitaine : en Corse et dans le Grand-Est. Les onze autres régions connaissent de leur côté une augmentation du nombre de chômeurs. La Bretagne et l'Occitanie connaissent la dégradation la plus forte avec une augmentation de 2,2 % sur les trois derniers mois, quand l'Île-de-France et les Pays de la Loire suivent juste derrière avec une hausse de 2,1 % sur le dernier trimestre.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi n'est pas un indicateur mesurant fidèlement la situation du marché de l'emploi, du moins permettant des comparaisons internationales. Le taux de chômage calculé par Eurostat ou celui de l'INSEE apparaissent plus fiables. Ces deux derniers prennent en compte la définition du chômage élaboré par le Bureau International du Travail. Selon cette définition, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi et inversement. Pôle Emploi recense tous les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits. Figurent ainsi des personnes ayant un emploi et qui font acte de recherche pour en trouver un autre.

Selon Eurostat, le taux de chômage au sens du BIT était de 9,8 % au mois de juillet, en hausse de 0,2 point par rapport au mois de juin. En un an, le taux de chômage n'a baissé que de 0,1 point. Le taux calculé d'Eurostat fait l'objet de contestation car, dans les faits, il mixe le taux calculé par l'INSEE et les statistiques de Pôle Emploi.

En prenant la même définition mais en le calculant sur une base trimestrielle, l'INSEE aboutit à des résultats sensiblement différents. Le taux de chômage était de 9,2 % au 2^e trimestre en baisse de 0,1 point par rapport au 1^{er} trimestre et de 0,5 point en un an.

Les résultats de Pôle Emploi sont pour le moins étonnants. S'il est admis que le retour sur le marché du travail d'actifs précédemment découragés par la situation économique peut contribuer à la hausse, ce phénomène ne peut pas l'expliquer totalement. Certes, la fin du programme de formation des demandeurs d'emploi et la réduction du nombre de contrats aidés peuvent jouer un rôle mais ces deux facteurs ne sont non plus prédominants. Il y a donc une énigme à résoudre en ce qui concerne l'évolution du nombre d'inscrits à Pôle Emploi.

Le moral des entreprises toujours au beau fixe

Selon l'INSEE, au mois de septembre, le climat des affaires est resté stable à un haut niveau. Calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchande, l'indicateur qui le synthétise se maintient à 109, bien au-dessus de sa moyenne (100), un niveau inédit depuis avril 2011.

En septembre, l'indicateur a augmenté de quatre points dans le commerce de détail, au plus haut depuis décembre 2007. Il a gagné un point dans les services, à un niveau inédit depuis juin 2011. Il est stable ou quasi stable dans le bâtiment, l'industrie et le commerce de gros, se situant dans chaque cas clairement au-dessus de sa moyenne de long terme.

En ce qui concerne l'emploi, après deux mois consécutifs de baisse, le climat se redresse en septembre, essentiellement du fait de la hausse du solde d'opinion sur l'emploi prévu dans les services hors intérim. L'indicateur qui le synthétise gagne deux points, à 107. Il retrouve son niveau de juillet 2017, nettement au-dessus de sa moyenne de long terme (100).

Le climat des affaires en France



La Grèce sur la voie de la sagesse financière

L'Union européenne a annoncé, lundi 25 septembre, la clôture de la procédure de déficit excessif ouverte depuis 2009 contre la Grèce. Une procédure de déficit excessif permet à la Commission européenne de mettre sous surveillance les pays qui ne respectent pas les critères de convergence de l'Union, à savoir un déficit inférieur à 3 % du PIB et une dette publique inférieure à 60 % du PIB. La procédure prévoit la possibilité de sanctions financières à l'égard des États non respectueux de ces normes. Il convient de rappeler que, jusqu'à ce jour, aucun pays n'a été soumis à ce type de sanctions. En 2002, l'Allemagne aurait pu inaugurer cette procédure mais les

autorités européennes ont préféré ne pas s'en prendre à la première puissance économique européenne en pleine phase de réunification.

En raison d'un déficit public qui a atteint 15,1 % en 2009 et d'une dette publique de plus de 150 % du PIB, sans oublier un déficit de la balance des paiements courants abyssal, la Grèce était en procédure de déficit excessif depuis 8 ans. Dorénavant, seuls trois pays restent soumis à cette procédure, la France, le Royaume-Uni et l'Espagne. En 2016, la Grèce a réussi à obtenir un excédent budgétaire de 0,7 % du PIB et devrait respecter la barre des 3 % de déficits publics en 2017 et 2018, selon les prévisions de la Commission de Bruxelles.

Le pays bénéficie toujours des aides européennes et du FMI. Le plan qui a fait l'objet d'un nouvel accord au début de l'été court jusqu'en août 2018. Il doit permettre à la Grèce de faire face à ses échéances en ce qui concerne sa dette publique qui dépasse désormais 180 % du PIB. Le redressement des comptes publics s'est opéré au prix d'une forte contraction du PIB, d'une augmentation du chômage, d'une baisse des salaires et des pensions. Plus de 4 % des Grecs sont partis à l'étranger depuis 2008.

C'EST DÉJÀ DEMAIN

Intense séquence budgétaire

La dernière semaine du mois de septembre aura été une séquence très « finances publiques » pour le gouvernement avec la présentation du plan d'investissement de 57 milliards d'euros, du projet de loi de finances et du projet de financement de la Sécurité sociale pour 2018. Les objectifs de ce tir en rafale étaient de montrer la cohérence de la politique économique et fiscale et de multiplier les annonces afin de limiter la focalisation de l'opinion sur quelques mesures peu populaires.

Tirer un trait sur le passé

Comme à chaque changement de Président de la République, le nouveau gouvernement a demandé un audit qui lui permet de souligner quelques vilénies budgétaires imputables à la gestion précédente. Ainsi, pour le budget 2017, la Cour des Comptes a répertorié 4,2 milliards d'euros de sous-budgétisations. Magnanime, le Gouvernement a décidé « de remettre à niveau » le budget 2017 en les réintégrant.

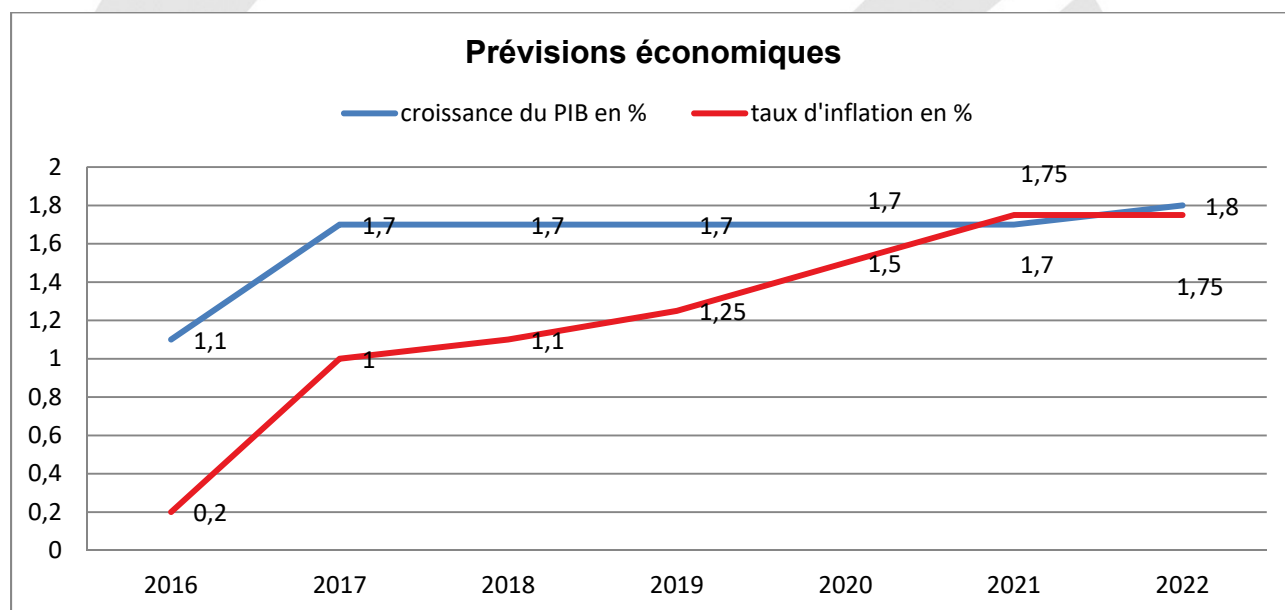
Une maîtrise prudente des finances publiques

Le Gouvernement n'a pas décidé de s'engager dans une politique de rigueur. Les dépenses de l'État continueront à augmenter et le nombre de fonctionnaires est réduit de manière homéopathique. L'engagement du candidat d'Emmanuel Macron de diminuer le nombre de postes de 120 000 n'est pas d'actualité pour 2018. Les efforts en matière de dépenses publiques pèseront avant tout sur les collectivités territoriales et sur les régimes sociaux. Par ailleurs, le plan d'investissement permet de financer des projets hors budget en ayant recours à l'emprunt.

En assombrissant la situation budgétaire en 2017 et en minorant certaines recettes fiscales, en particulier en matière de TVA, les pouvoirs publics espèrent se constituer une petite réserve pour la fin de l'année et pour 2018. Il y a en la matière une gestion assez pilotée du déficit. Il convient de souligner qu'il y a encore quelques semaines, la communication des pouvoirs publics insistait sur la capacité à respecter les prévisions de déficit dès cette année, message qui a été abandonné au moment de la présentation des projets de budget.

Des hypothèses économiques relativement prudentes

Le Gouvernement a tablé sur une croissance stable à 1,7 % pour ces quatre prochaines années contre 1,1 % en 2016. Pour 2022, il prévoit 1,8 %. Le taux d'inflation retenu pour l'année prochaine est de 1,1 %. Il remonterait faiblement pour s'élever à 1,75 % en 2022. Les prévisions de croissance retenues par le Ministère de l'Économie et des Finances sont assez proches de celles des grands instituts de conjoncture. Ces derniers évaluent la croissance française entre 1,6 et 1,8 % pour 2018.

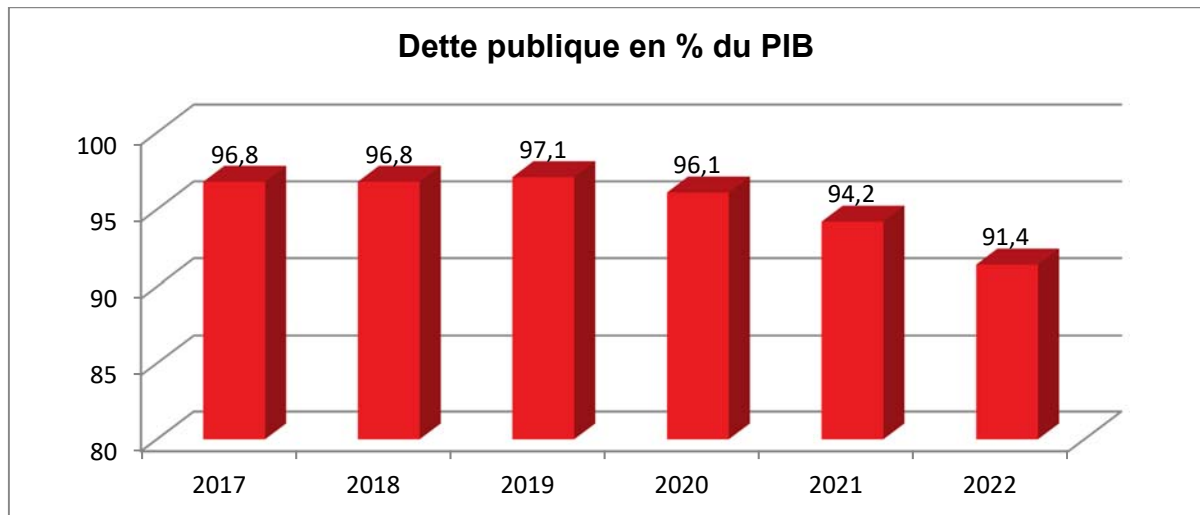


La consommation des ménages est attendue en hausse de 1,4 % en 2018 contre 1,3 cette année et 1,7 % en 2016. Pour l'investissement des entreprises, le Gouvernement table sur une progression de 4,1 % contre 4,2 % cette année (3,7 % en 2016).

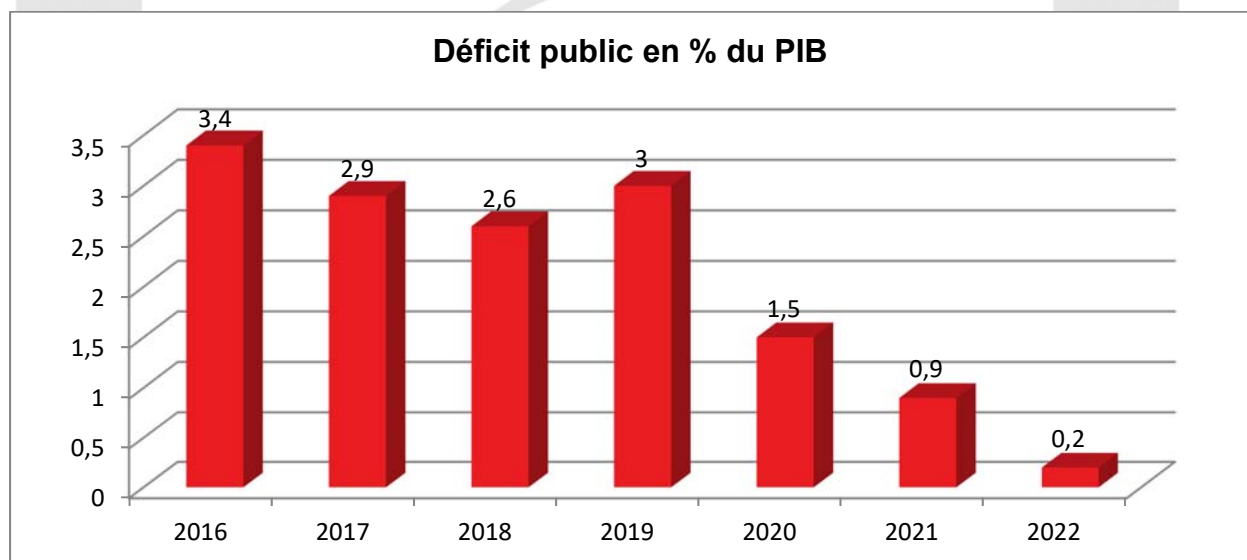
La France restera parmi les mauvais élèves en matière de déficit

La France et l'Espagne sont les deux seuls pays de la zone euro à être placés sous surveillance pour déficits excessifs par la Commission de Bruxelles. Le déficit public moyen au sein de la zone euro s'élevait au premier trimestre 2017 à 0,9 % du PIB (source Eurostat). Le déficit public prévu par le Gouvernement d'Édouard Philippe pour la fin de l'année prochaine est de 2,6 %. Il devrait donc reculer par rapport à celui de 2017 de 0,3 point par rapport aux dernières prévisions. En 2019, le déficit pourrait à nouveau être à 3 % avant de diminuer à compter de 2020 (-1,5 %). À la fin du mandat,

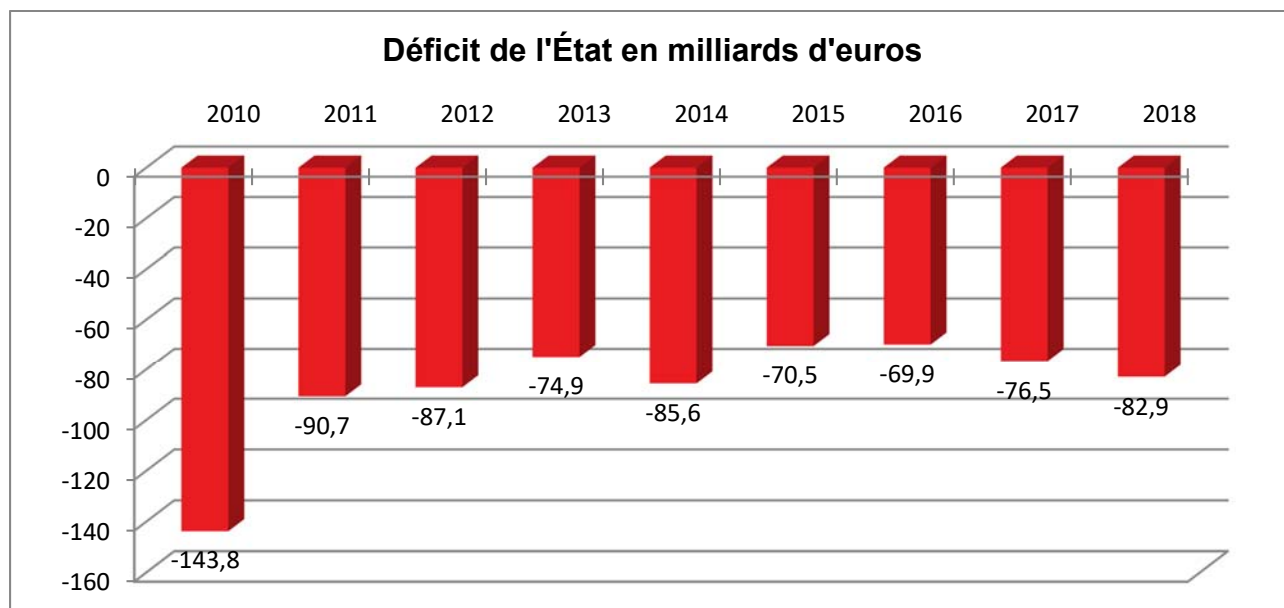
il serait ramené à 0,2 % du PIB. La dette publique serait l'année prochaine stable à 96,8 %. Elle monterait à 97,1 % du PIB en 2019 avant de baisser légèrement. Elle s'établirait à 91,4 % en 2022.



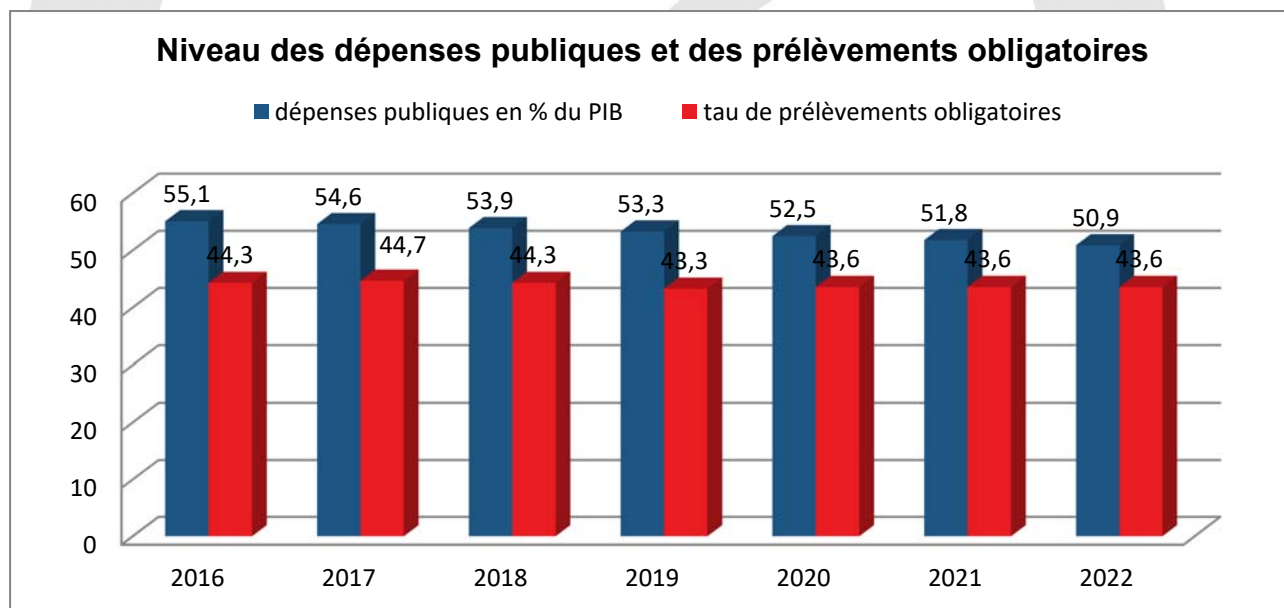
En 2018, pour s'acquitter du déficit et rembourser les emprunts arrivant à échéance, le Gouvernement devra émettre pour 195 milliards d'euros de titres, ce qui constituera le niveau le plus élevé de ces dix dernières années. L'effort de réduction pour l'État devrait intervenir surtout en 2020. Le Gouvernement fait le pari que sa politique générera alors des recettes supplémentaires. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un réel plan de réduction des dépenses est prévue à compter de 2018.



Le déficit budgétaire sera de 82,9 milliards d'euros soit 6,4 milliards de plus que celui prévu en exécution pour 2017, solde qui a été revu à la hausse de 7,2 milliards d'euros en cours d'exercice. Le déficit de l'État ne baisse plus depuis 2015.



Les dépenses publiques devraient augmenter de 0,5 % en 2018, soit près de deux fois plus vite qu'entre 2013 et 2016 (+0,9 %). L'effort de maîtrise devrait se poursuivre durant tout le mandat, une quasi-stabilisation des dépenses étant attendue à partir de 2021.



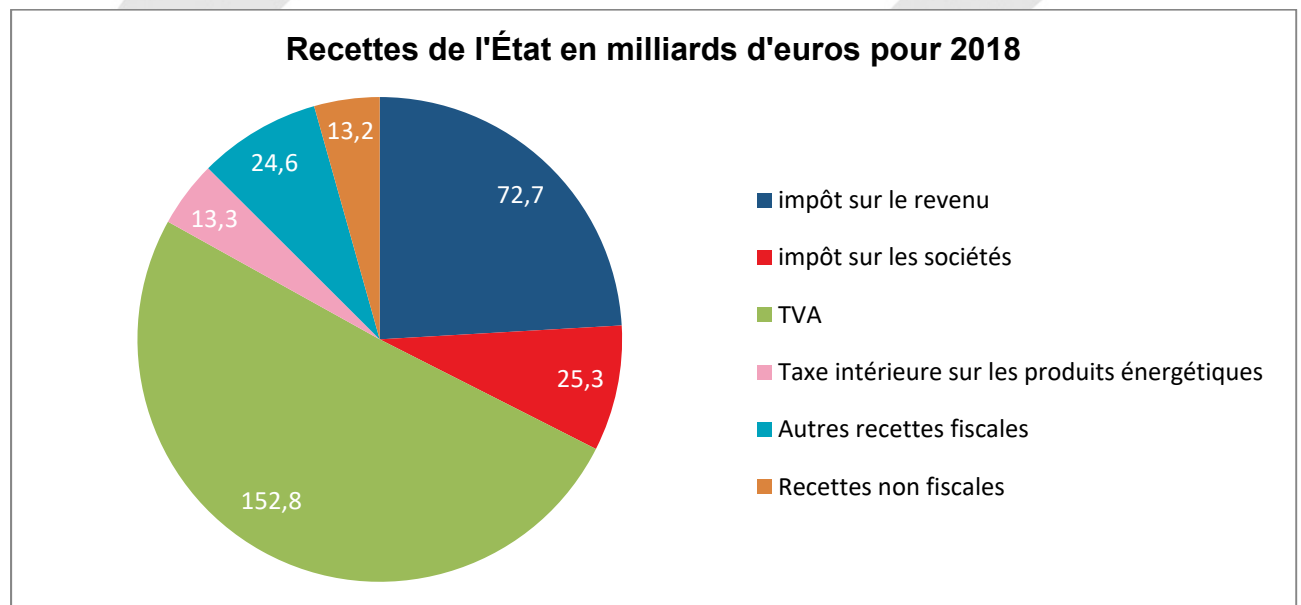
Les dépenses de l'État

En 2018, les dépenses nettes de l'État devraient s'élever à 386,3 milliards d'euros. La charge de la dette devrait s'élever à 41,2 milliards d'euros. La participation de la France au budget européen est fixée, pour 2018, à 20,2 milliards d'euros. Les budgets de la défense, de la sécurité intérieure et de l'éducation ont été préservés.

Pour 2018, les effectifs de l'État devraient diminuer de 1 600 postes après deux années de créations (14 000 en 2016 et 2017). Les principaux contributeurs à la réduction des effectifs sont le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Transition Ecologique. Le Gouvernement a confirmé que les collectivités locales seraient appelées à réaliser 13 milliards d'euros d'économies sur leurs dépenses.

Les recettes

Les recettes fiscales de l'État s'élèveront, en 2018, à 288,8 milliards d'euros. Elles devraient diminuer par rapport à 2017. En effet, les recettes fiscales nettes pour 2017 s'établiraient à 290,1 milliards d'euros. Le Gouvernement a procédé à une révision à la baisse sur l'exercice de cette année en retenant un chiffre inférieur de 2,3 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances initiale pour 2017. En la matière, le Gouvernement se montre assez pessimiste sur les rentrées fiscales afin de disposer de marges de manœuvre en fin d'année ou pour afficher de meilleurs résultats budgétaires en 2017 et 2018.



Les mesures fiscales du PLF 2018

La baisse globale des prélèvements sera de 10 milliards d'euros en année pleine mais le bilan net pour 2018 sera de -6,6 milliards d'euros, compte tenu du décalage au 1^{er} octobre de la réduction des cotisations sociales. Le projet de loi de finances comporte trois grandes mesures fiscales, la taxe d'habitation, le prélèvement forfaitaire unique et l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

	Effet 2018
Fiscalité ménage	
Baisse de la taxe d'habitation prévue sur trois ans	-3,0
Réforme de l'ISF	-3,2
Mise en place du prélèvement forfaitaire unique	-1,3
Hausse de la fiscalité du tabac	+0,5
Hausse de la fiscalité énergétique	+3,7
Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile	-1,0
Décalage entre augmentation CSG et diminution des cotisations sociales	+3,7
Fiscalité entreprise	
Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés	-1,2
Suppression de la 4 ^e tranche de la taxe sur les salaires	-0,1
Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires	-0,6
CICE : montée en charge et hausse du taux de 6 à 7 %	-4,0

Le Gouvernement a prévu dans le projet de loi de finances de limiter le champ de la réduction d'impôt pour l'immobilier locatif (dispositif Pinel). Par ailleurs, l'accès au prêt à taux zéro est durci. Néanmoins, ces deux dispositifs qui arrivaient à terme au 31 décembre 2017 sont prorogés jusqu'en 2021.

La réforme de la taxe d'habitation

Le Président de la République s'était engagé à exonérer 80 % de la population de la taxe d'habitation. En 2018, l'impôt sera réduit de 30 % et de 65 % en 2019. En 2020, l'exonération sera effective. Actuellement, environ 15 % des ménages sont exonérés de taxe d'habitation et plus du quart bénéficient d'allègements. Depuis plus de trente ans, la taxe d'habitation fait l'objet de projets de réforme. Jugée injuste car déconnectée des capacités contributives des redevables, elle est calculée sur des valeurs locatives obsolètes.

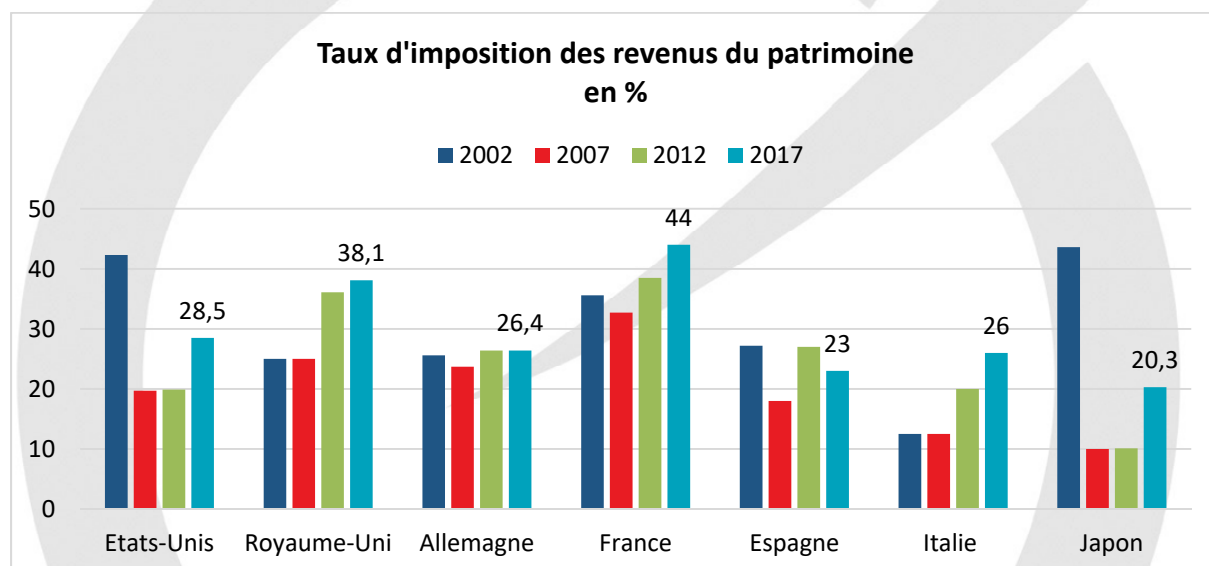
La proposition d'Emmanuel Macron d'exonérer quatre ménages sur cinq aboutit à une étatisation quasi-totale de la taxe d'habitation qui est la principale ressource des communes et groupements de communes. Les élus locaux redoutent que la compensation ne soit pas intégrale et qu'elle soit à terme gelée. Cette réforme a comme conséquence de créer deux catégories de contribuables, ceux qui acquittent la taxe d'habitation et les autres. En jumelant avec l'impôt sur le revenu, cette mesure peut accroître le sentiment d'exaspération fiscale.

L'exonération s'appliquera à toute personne dont les revenus seront inférieurs à 30 000 euros par an (27 000 euros de revenu fiscal de référence, en prenant en compte l'abattement fiscal de 10 %), soit environ 2 500 euros de revenu réel imposable par mois. Pour un couple, le plafond retenu est de 48 000 euros. Le plafond est majoré de 6 000 euros par enfant à charge.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

Le projet de loi de finances prévoit la création d'un prélèvement forfaitaire unique qui se substitue sur option à l'imposition sur les revenus (via le barème) et aux prélèvements sociaux. L'assujettissement des revenus du capital au barème de l'IR et la forte augmentation des prélèvements sociaux avaient abouti à des taux marginaux d'imposition pouvant atteindre 60 % sur lequel il fallait ajouter l'ISF. De 1997 à 2017, les prélèvements sociaux sont passés de 3,9 à 15,5 %. Ils devraient passer à 17,2 % le 1^{er} janvier 2018 avec l'augmentation de la CSG.

L'objectif affiché par le Gouvernement est de réorienter l'épargne vers l'économie réelle. Depuis des années, voire des décennies, les pouvoirs publics tentent de modifier le comportement des épargnants. Le PFU a vocation de ramener le taux d'imposition du capital en France dans la moyenne européenne qui se situe entre 25 et 30 %.



Source : OCDE

Le PFU est ouvert sur option aux contribuables mais le choix de ces derniers s'appliquera à tous leurs revenus financiers. Il n'est donc pas possible de n'opter que pour les intérêts des obligations et de maintenir le barème de l'IR pour les dividendes.

Le PFU ne concernera pas le Livret A, le LDDS, le Livret jeune, le Livret d'Épargne Populaire (LEP) et le Compte d'Épargne Logement (CEL). L'épargne retraite et l'épargne salariale tout comme le Plan d'Épargne en Actions (PEA) y échappent également.

Le PFU s'applique aux comptes titres, aux livrets bancaires et sous certaines conditions au Plan d'Épargne Logement (PEL) et à l'assurance-vie.

Les PEL ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 seront soumis au PFU tout comme ceux qui ont plus de 12 ans. Si dans le premier cas, il s'agit d'une augmentation de la pression fiscale sur les PEL, dans le second cas, il s'agit d'un allègement, cette catégorie de livrets étant soumise au même régime que les livrets bancaires.

Pour les comptes titres, les dividendes restant soumis au barème de l'impôt sur le revenu continueront de bénéficier de l'abattement de 40 %.

Prélèvements sur les dividendes pour les actions détenues dans un compte-titres

Taux marginal d'imposition	0 %	14 %	30 %	41 %	45 %
IR + Prélèvements sociaux à 15,5 % avec 5,1 points déductibles avec abattement de 40 %	15,5 %	23,18 %	31,97 %	38 %	40,02 %
IR + prélèvements sociaux à 17,2 % avec 6,8 points déductibles avec abattement à 40 %	17,2 %	24,65	33,16 %	39,01 %	41,14 %
PFU à 30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %

Par simplification, la déductibilité a été intégrée pour calculer un taux d'imposition global sachant qu'il y a un décalage dans sa restitution par les services fiscaux.

- *Les produits de taux*

Le système de prélèvement libératoire de 24 % qui s'appliquait dans la limite de 2000 euros de revenus est à compter de 2018 fusionner avec le PFU.

Prélèvements sur les intérêts des produits de taux

Taux d'imposition IR	TMI* 0 %	TMI 14 %	TMI 30 %	TMI 41 %	TMI 45 %
Option IR prélèvements sociaux 15,5 et IR prélèvements sociaux 17,2 % + IR	15,5 % 17,2 %	28,80 % 30,25 %	43,97 % 45,34 %	54,4 % 55,65	58,21 % 59,41 %
Option prélèvement libératoire à 24 % dans la limite de 2000 euros de revenus fondu dans le PFU au 1^{er} janvier 2018	39,5 %	39,5 %	39,5 %	39,5 %	39,5 %
PFU à 30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %

*TMI : *taux marginal d'imposition à l'impôt sur le revenu*

- *L'assurance-vie*

L'assurance-vie continuera à bénéficier de son régime actuel. Néanmoins, pour les revenus issus de versements réalisés à compter du 27 septembre 2017 et dépassant 150 000 euros (300 000 euros pour un couple), le prélèvement forfaitaire remplace le système de prélèvement libératoire actuel (qui varie en fonction de l'ancienneté du contrat de 35 à 7,5 % + prélèvements sociaux). Le Gouvernement a maintenu le dispositif d'abattement de 4 600 euros pour un célibataire et 9 200 euros pour un couple.

Imposition de l'assurance-vie avec option impôt sur le revenu

Taux marginal d'imposition	0 %	14 %	30 %	41 %	45 %
IR + PS 15,5 dont 5,1 points déductibles	15,5 %	28,78 %	43,97 %	54,41 %	58,20 %
IR + PS 17,2 % dont 6,8 points déductibles	17,2 %	30,35 %	45,37 %	55,70 %	59,45 %
PFU	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %

Régime du prélèvement libératoire applicable à l'assurance-vie

	Contrats de moins de 4 ans	Contrats de 4 à 8 ans	Contrats de plus de 8 ans
Prélèvement libératoire IR	35 %	15 %	7,5 %
Prélèvements fiscaux et sociaux			
Taux PS à 15,5 %	50,5 %	30,5 %	23 %
Taux PS à 17,2 % à compter du 1 ^{er} janvier 2018	52,2 %	32,2 %	24,7 %
PFU pour les gains des versements excédant 150 000 euros pris en compte à partir du 27 septembre 2017	30 %	30 %	30 %

- *Le régime des plus-values mobilières*

Le PFU s'appliquera aux plus-values mobilières. Le texte du gouvernement prévoit la suppression des abattements pour durée de détention pour les gains de cession réalisés à compter de 2018. Néanmoins, une clause de sauvegarde permet de préserver l'abattement de droit commun ainsi que l'abattement renforcé pour les cessions de titres de PME de moins de dix ans en faveur des contribuables qui ont

acquis ou souscrit leurs titres antérieurement au 1^{er} janvier 2018 et qui optent pour une imposition de l'ensemble de leurs revenus du capital au barème de l'IR.

L'Impôt sur la Fortune Immobilière

Le Gouvernement a confirmé la suppression de l'ISF et son remplacement par un impôt dont l'assiette sera constituée par les biens immobiliers. Le barème actuel de l'ISF s'appliquera pour le nouvel impôt.

L'augmentation de la CSG (PLFSS 2018)

Le dispositif de transfert des cotisations sociales sur la CSG est prévu dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Si la hausse de la CSG sera effective au 1^{er} janvier, la diminution des cotisations sociales interviendra en deux temps, au 1^{er} janvier et au 1^{er} octobre 2018. Le Gouvernement a prévu deux mesures spécifiques afin que ce transfert ne pénalise ni les fonctionnaires, ni les indépendants. Les premiers bénéficieront de la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité quand les seconds profiteront d'une baisse des cotisations sociales assises sur leurs revenus.

Les retraités exonérés de CSG et ceux soumis au taux réduit de 3,8 % ne seront pas concernés par son augmentation. 40 % des retraités sont concernés. Il s'agit de tout ceux dans le revenu fiscal de référence est inférieur à 14 404 euros, soit 1289 euros par mois. Le gain en termes de pouvoir d'achat, en année pleine, a été évalué, en brut, à 1,45 %.

Le Grand Plan d'Investissement

Conformément à l'engagement pris par Emmanuel Macron lors de la dernière campagne présidentielle, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan d'investissement de 57 milliards d'euros sur le modèle de ceux qui avaient été adoptés sous les présidences de Nicolas Sarkozy et de François Hollande. Ce plan poursuivra quatre objectifs : accélération de la transition écologique, édification d'une société de compétence, amélioration de la compétitivité grâce à l'innovation et au développement de l'État numérique. Les secteurs et domaines d'activité qui pourront profiter de ce plan sont : l'agriculture, les administrations publiques, la formation, les transports, les équipements publics, l'enseignement supérieur, la recherche. Le financement de ce plan ne devrait pas avoir d'effet sur le déficit public. Le Gouvernement entend mobiliser des ressources non utilisées des précédents plans, des fonds propres et des prêts en provenance de la Caisse des Dépôts.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Inflation, demain sera-t-il un autre monde ?

Depuis le milieu de l'année 2016, le retour autour de 2 % du taux d'inflation sous-jacente (taux d'inflation excluant les éléments les plus volatils comme l'énergie ou l'alimentation) est attendu.

Si l'inflation est en augmentation au Royaume-Uni en raison de la dépréciation de la livre sterling et également aux États-Unis de manière modérée, les prix restent sages dans les autres pays de l'OCDE. Les faibles revalorisations salariales empêchent l'enclenchement d'un cycle inflationniste. Les salaires augmentent peu même dans les pays en situation de plein emploi, que ce soit en Allemagne ou aux États-Unis.

Les prix des biens et des services divergent. Si les produits manufacturés sont toujours orientés à la baisse, en revanche, les services commencent, au niveau de l'OCDE, à augmenter. Du fait de capacités de production inutilisées et de la vive concurrence, les prix des produits industriels ont tendance à baisser d'autant plus si le progrès technique est pris en compte. Ainsi, un iPhone 8 vaut plus cher que l'iPhone 7 mais en prenant en compte les améliorations techniques, la majoration de tarif est moindre. Le développement de nouveaux réseaux de concurrence pèse également sur les prix.

L'immobilier contribue dans plusieurs pays à l'inflation. Les prix des logements sont en augmentation aux États-Unis comme en Europe continentale. Aux États-Unis, les loyers sont orientés à la hausse mais cela n'est pas le cas en France. Au niveau de l'OCDE, les prix des services à la personne et les transports ont tendance à progresser. En Europe, les prix des loisirs sont orientés également à la hausse tout comme ceux des télécommunications.

Est-ce que cette situation est amenée à se maintenir en 2018 et 2019 ?

L'énergie pourrait connaître une forte hausse de ses prix en raison de la croissance de la demande mondiale. En raison d'un sous-investissement à l'œuvre depuis deux ans, le cours du pétrole pourrait augmenter assez fortement à partir de 2019. En effet, la consommation a tendance à augmenter plus vite que la production mondiale. Les stocks qui atteignent des sommets historiques pourraient revenir, d'ici la fin de 2010, à leur niveau moyen de longue tendance. Les experts du secteur pétrolier estiment que la demande mondiale de pétrole devrait augmenter de plus de 1,5 million de barils par jour chaque année quand la production de pétrole y compris le pétrole de schiste ne progresserait que de 800 000 à 900 000 barils par jour. Ce scénario pourrait être mis à mal en cas de progression rapide de la production de pétrole alternatif (schiste, bitumineux) et du retour plus important que prévu sur le marché de la Libye, de l'Irak ou de l'Irak. Par ailleurs, le Nigéria ou le Venezuela pourraient accroître leur production.

L'évolution de la masse salariale pourrait favoriser l'augmentation des prix. Le nombre d'États en situation de plein emploi devrait s'accroître d'ici à la fin 2018. Des tensions salariales devraient, de ce fait, apparaître. Le vieillissement de la population favorisera la hausse des prix. Il entraînera des pénuries de main d'œuvre. Par ailleurs, les seniors

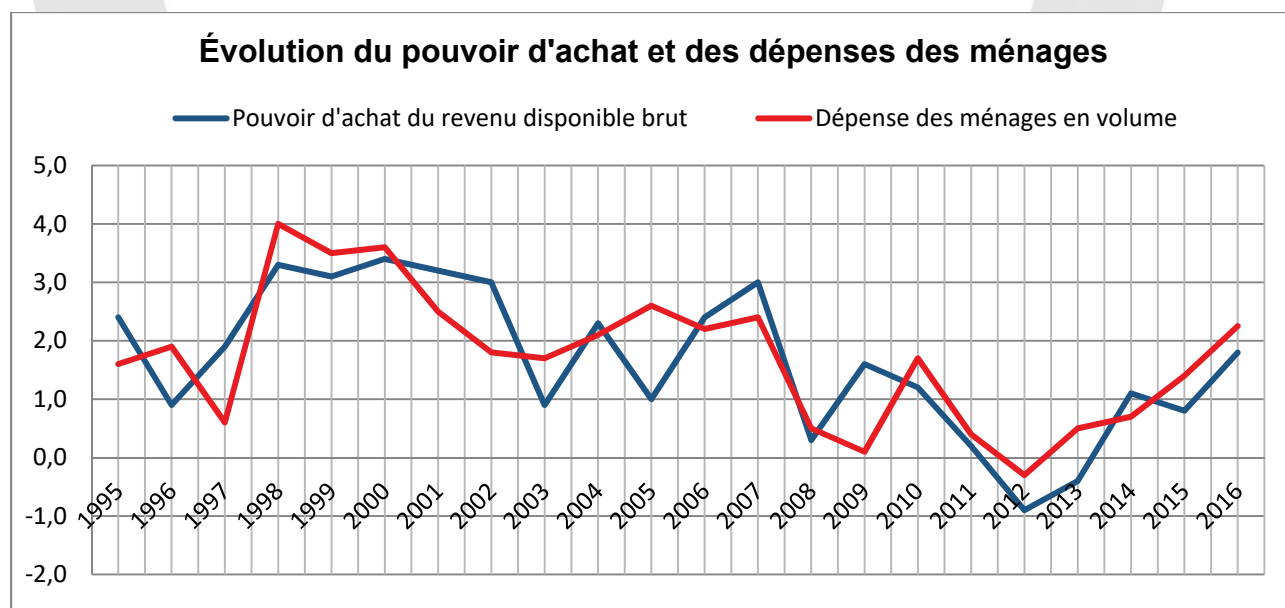
sont consommateurs de services à la personne (santé, services de proximité) qui sont par nature les plus inflationnistes. En revanche, le vieillissement diminue la tension sur les biens d'équipement, sur les biens électroménagers, etc. La crainte dans l'avenir peut conduire les ménages à épargner plus abondamment, ce qui réduit d'autant la consommation et limite les pressions inflationnistes.

L'immobilier constitue une autre inconnue. Après avoir enregistré des fortes hausses ces dernières années, la logique voudrait qu'une stabilisation intervienne afin notamment de mettre un terme à la baisse de la rentabilité de ce type d'actifs. Une éventuelle hausse des taux d'intérêt pourrait provoquer un retournement des marchés. Par ailleurs, le vieillissement de la population conduit logiquement à une baisse des prix de l'immobilier par réduction de la demande de biens.

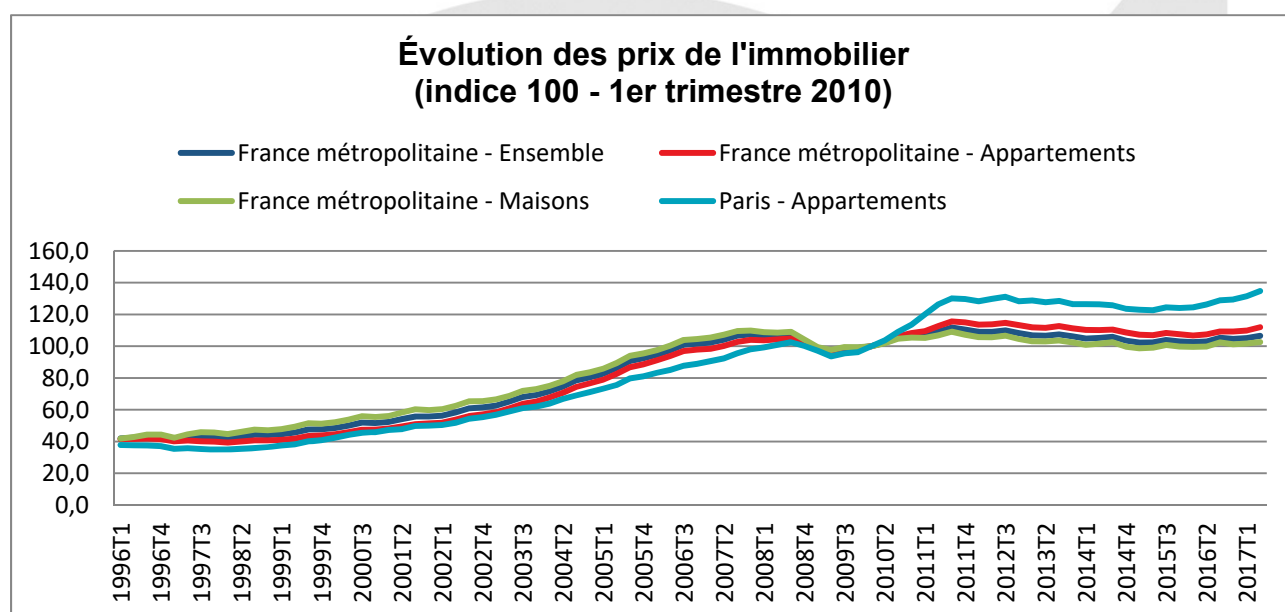
Deux blocs s'affrontent donc : d'un côté un bloc déflationniste alimenté par le digital et l'évolution des comportements de dépenses des ménages ; de l'autre, un bloc inflationniste avec le prix de l'énergie, les services et l'emploi. Pour le moment, l'avantage est nettement en faveur des forces déflationnistes. Au Japon, ces forces sont à l'œuvre depuis 20 ans. Or ce pays a été confronté, avant ceux de l'Europe, au défi du vieillissement.

La difficile équation de l'immobilier

Les Français considèrent que leur pouvoir d'achat a tendance, sur moyenne période, à se contracter. Pour autant, à la différence de plusieurs de nos partenaires, les salaires ont continué à augmenter depuis la crise et le taux d'inflation est faible voire très faible. Les prélèvements obligatoires ont certes augmenté mais moins vite que le pouvoir d'achat. Si l'appréciation des Français sur leurs revenus est négative, cela est dû en grande partie à l'augmentation des dépenses pré-engagées et en premier lieu des dépenses de logement.

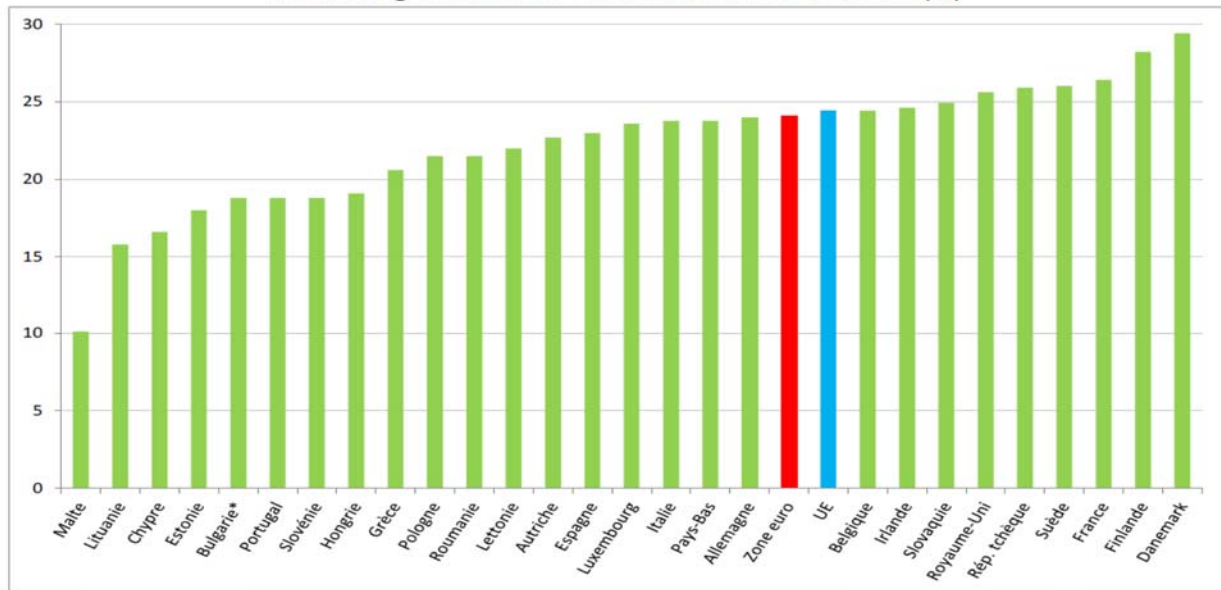


De 1980 à 2017, le salaire réel a augmenté de 40 %. Mais le prix de l'immobilier a sur la même période plus que doublé. Les loyers ont connu une progression moindre, + 17 % depuis 1990. Il convient de souligner que les loyers sont orientés à la baisse depuis 2014 avec une contraction de 3 points. De ce fait, le ratio salaire nominal par rapport au prix des maisons est passé de 100 à 70 de 1980 à 2017 avec une augmentation de 10 points depuis 2008. La Grande Récession n'a pas entraîné une diminution des salaires pour les actifs ayant un emploi mais a marqué un coup d'arrêt dans la forte augmentation des prix des logements. Néanmoins, depuis 2016, ces prix sont en forte progression à Paris et dans certaines grandes métropoles.



En accaparant un quart des revenus des ménages, voire plus de 30 % pour les jeunes actifs, l'immobilier a contribué au développement du sentiment de pauvreté. Les dépenses liées au logement comprennent le remboursement des emprunts, les intérêts payés, les loyers, les charges, les dépenses de chauffage et d'électricité et les impôts locaux ainsi que les assurances. Les ménages ont néanmoins pu bénéficier de la forte baisse des taux d'intérêt qui sont passés en moyenne de 17,5 à 1 % de 1980 à 2016 avec évidemment en parallèle une forte diminution de l'inflation. Sur plus courte période, ils ont perdu 3 points de 2008 à 2016.

Part du poste "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" dans les dépenses totales des ménages dans les États membres de l'UE, 2015 (%)



Les prix de l'immobilier sont jugés par de nombreux experts trop élevés. La nécessité de leur stabilisation est admise par tous. A moyen terme, le vieillissement pourrait peser sur ces prix mais d'ici là, l'adoption de mesures visant à augmenter le foncier disponible est préconisée.

LE COIN DES TENDANCES

La solitude des jeunes, porte d'entrée de l'exclusion

Internet permet d'être connecté 24 heures sur 24 mais ne rime pas obligatoirement avec socialisation. Selon une étude réalisée par le CREDOC pour le compte de la Fondation de France, 6 % des jeunes (plus de 700 000 personnes) de 15 à 30 ans vivaient dans une situation d'isolement poussé. 12 % des jeunes seraient en situation de vulnérabilité sociale en n'ayant des relations qu'avec un nombre très limité de personnes (souvent la famille). Pour apprécier le niveau de solitude, le CREDOC a pris en compte 5 réseaux de sociabilité, la famille, les amis, les voisins, les collègues ou camarades de classes, les personnes rencontrées dans le cadre des activités associatives (sport, culture). L'institut a également analysé les conséquences de la forte consommation digitale chez les jeunes.

Sur l'ensemble de la tranche d'âge 15-30 ans, les jeunes isolés ou socialement vulnérables sont plus nombreux chez les jeunes adultes (25-30 ans). Ils sont en revanche répartis de façon équilibrée entre hommes et femmes. En corrélation avec l'âge, ces jeunes isolés ou socialement vulnérables sont majoritairement autonomes : 61 % ne vivent plus chez leurs parents.

La solitude et le manque d'intérêt pour la communauté

Les jeunes socialement vulnérables ont aussi presque deux fois plus tendance à penser qu'aucune forme de participation à la vie publique n'est efficace (32 % contre 18 %) : vote, bénévolat, participation à la vie du quartier, etc. La fragilité sociale va par ailleurs de pair avec un sentiment d'inutilité : 60 % des jeunes vulnérables se sentent inutiles (contre 51 % des 15-30 ans) ; et ont l'impression que l'on fait moins appel à eux : 61 % estiment que leurs proches savent qu'ils peuvent compter sur eux (contre 75 %). Les jeunes vulnérables se jugent moins en capacité de faire face à d'éventuelles difficultés. Les jeunes les plus vulnérables socialement ont une image d'eux-mêmes dégradée. Ils sont moins souvent fiers d'eux : 33 % estiment qu'il leur arrive de se sentir fiers (contre 41 % des 15-30 ans) ; et 27 % se trouvent « bien comme ils sont » (contre 37 %). Le sentiment de bonheur est également moins présent chez ces jeunes fragilisés : 62 % se déclarent souvent heureux (vs 74 %). Le manque de confiance s'exprime aussi vis-à-vis des autres. Ils s'estiment en décalage avec les gens de leur âge : seulement 35 % d'entre eux se sentent à l'aise (vs 52 % pour les 15-30 ans). Certains font même le choix de rester seuls et se replient sur eux-mêmes ; 64 % estiment que l'on n'est jamais assez méfiant (contre 52 %).

Aux origines de la solitude

Le niveau de solitude est lié en partie aux habitudes de vie durant la première partie de l'existence. Si les parents reçoivent peu d'amis, sortent peu et n'entretiennent pas de relations particulières avec la famille, les enfants auront tendance à reproduire ce modèle. L'éclatement des familles, avec la progression du nombre de divorces et la multiplication des déménagements sont des terrains d'isolement. Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes actifs accroissent les difficultés pour se constituer des réseaux. La multiplication des CDD et de l'intérim ne permettent pas de se créer des réseaux professionnels stables. L'altérité devient de plus en plus difficile ce qui conduit à cette montée de l'isolement qui est à la fois voulue et subie.

- *Internet, facteur d'exclusion*

Dans les comportements, il convient de souligner que les 15/30 ans sont moins consommateurs de téléphones que leurs aînés. Ils privilégient les textos, les messages avec des photos ou des icônes. Si Internet multiplie les possibilités de contacts, il les a déshumanisés. Les enfants jouent sur leur console vidéo en réseau sans se rencontrer physiquement. Les personnes isolées sont des consommatrices assidues d'Internet. Selon le Baromètre du numérique, les 15-30 ans passent, en moyenne, 50 heures par semaine sur écran (soit 10 heures de plus que le reste de la population). L'étude quantitative montre que les jeunes socialement vulnérables y consacrent plus de temps que l'ensemble des jeunes : 22 % passent plus de 4 heures d'affilée devant un écran tous les jours ou presque (vs 17 %). Une consommation légèrement plus élevée qui permet de parler d'addiction pour ces jeunes vulnérables, mais qui ne se traduit pas, pour autant, par une plus grande utilisation des modes collaboratifs via les sites web et les applications mobiles (échange de biens et services entre particuliers comme le covoiturage ou le bricolage) : 13 % des jeunes socialement vulnérables sont adeptes des pratiques collaboratives (contre 26 %).

- *Le travail, facteur de socialisation qui se fragilise*

Dans la vie professionnelle, les actifs travaillent de plus en plus seuls. Les équipes sont moins stables que dans le passé et la parcellisation du travail de bureaux réduit le nombre de rencontres sur le lieu de travail. Si le travail demeure toujours un facteur majeur de socialisation, l'étude du CREDOC démontre qu'un travail prenant surtout au sein des grandes agglomérations peut générer une forte solitude. Certains experts considèrent que le développement du burn out est favorisé par la montée en puissance de la solitude sur les lieux de travail.

- *Le logement, un facteur d'isolement*

Les jeunes isolés ou socialement vulnérables sont peu satisfaits de leurs conditions de logement : c'est le cas de 47 % d'entre eux (contre 37 % pour l'ensemble des 15-30 ans). Habitant dans des logements de petite taille situés en périphérie des centres villes et pouvant être mal équipés, les jeunes en question renoncent à inviter des proches.

- *La question de l'accès aux transports*

L'isolement résulte également de l'incapacité à se déplacer facilement. L'absence de véhicules, le difficile accès aux transports publics, la question de la sécurité constituent autant de freins pour la constitution ou l'entretien de réseaux. 55 % des jeunes en situation de vulnérabilité sociale ne sont pas satisfaits de leur mode de transport contre 47 % pour l'ensemble des 15-30 ans.

- *L'échec scolaire, un vecteur de solitude*

Sans surprise, les jeunes ayant été en échec scolaire, victime d'harcèlement ou n'ayant eu qu'un seul référent adulte ont une forte probabilité d'être confrontés à un problème de solitude durant leur vie adulte. La fréquence de l'isolement est plus forte chez les non-diplômés que chez les diplômés (+5 points). Elle est en outre plus subie chez les premiers.

L'isolement et la santé

Les jeunes isolés et socialement vulnérables présentent un état de santé moins bon que celui de leurs pairs. La solitude génère des états dépressifs. Par ailleurs, les personnes isolées sont plus souvent confrontées que le reste de la population à un handicap ou à une maladie chronique : + 7 points par rapport à l'ensemble des 15-30 ans. Il y a évidemment une interaction entre les maladies ou les handicaps avec la solitude.

Contrairement aux idées reçues, ces jeunes socialement vulnérables développent moins souvent des addictions à l'alcool ou au cannabis : 36 % déclarent ne jamais boire d'alcool et 85 % ne jamais fumer de cannabis (vs 23 % et 79 % des 15-30 ans). Ces consommations auraient ainsi une dimension sociale plutôt qu'un rôle de refuge face à la solitude. Le niveau de consommation plus faible des jeunes socialement

vulnérables pourrait aussi s'expliquer par une situation économique plus précaire, limitant les occasions de sorties et de rencontres.

La non-acceptation relative de la solitude

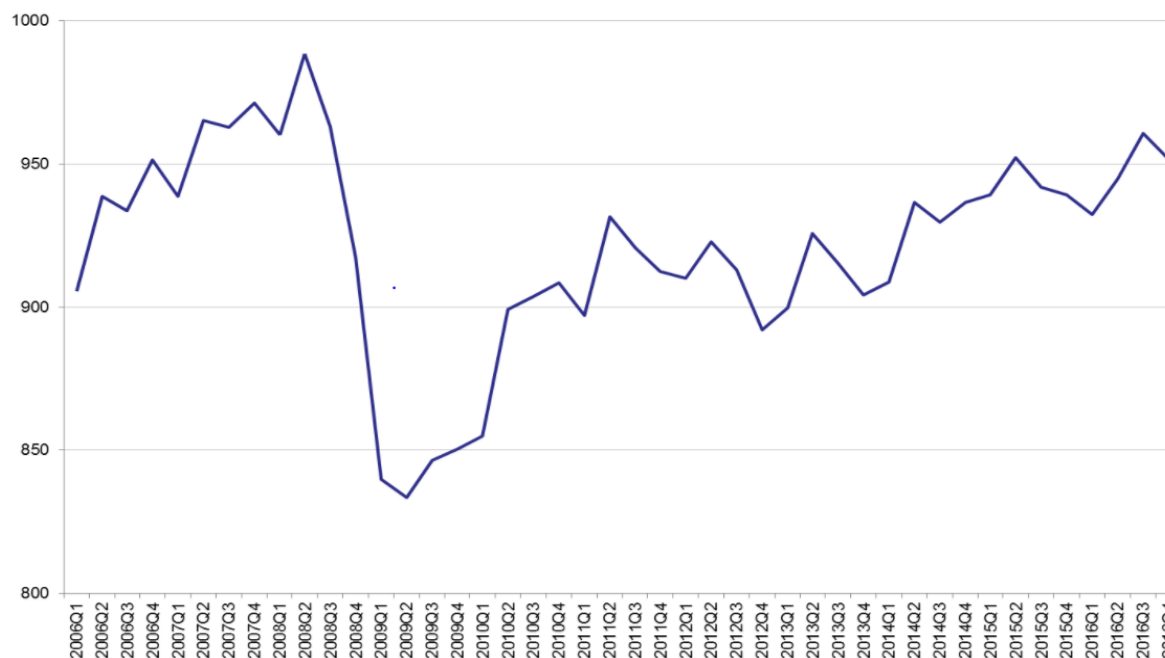
Le sentiment de solitude est très mal vécu par les personnes concernées. Pour les jeunes, ne pas avoir d'amis est considéré comme une faiblesse. Pour 52 % d'entre eux, cela est jugé « honteux ». Mais, l'étude qualitative du CREDOC montre que certains jeunes assument cet isolement. Une part non négligeable des jeunes souhaitent se protéger en réduisant leurs contacts.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Le trafic des ports européens toujours en deçà

Au quatrième trimestre de 2016, le volume brut des marchandises traitées dans les principaux ports de l'Union européenne a atteint plus de 950 millions de tonnes, en hausse de 1,4 % sur un an. Malgré une croissance continue depuis le deuxième trimestre de 2013, le volume des marchandises transitant dans les ports européens est inférieur à celui d'avant crise.

**Trafic de marchandises dans les ports de l'Union européenne
en millions de tonnes par trimestre**



Source : Eurostat

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 1^{er} octobre

En **Chine**, fête nationale (également les 2, 3, 4 et 5 octobre)

En **France**, il faudra suivre **les résultats des immatriculations de véhicules neufs**.

Lundi 2 octobre

Au **Japon**, il faudra regarder **l'indice de confiance des consommateurs** du mois de septembre.

L'**indice PMI manufacturier** sera publié pour **le Japon, l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni**.

L'**indice PMI des services** sera rendu public pour **la France, l'Allemagne et l'Union européenne**.

L'**indice PMI composite** sera communiqué pour **la France, l'Allemagne et l'Union européenne**.

En **Italie**, il faudra regarder **le taux de chômage** du mois d'août.

Pour **l'Union européenne**, sera connu **le taux de chômage** du mois d'août.

Aux **États-Unis**, seront publiées **les dépenses de construction** du mois d'août.

Mardi 3 octobre

En **Allemagne**, fête de l'Unité nationale.

En **France**, sera publié **l'indice sur le climat des affaires** du mois de septembre.

En **Espagne**, sera communiqué **le taux de chômage** de septembre.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **l'indice Redbook** du 25 septembre, **l'indice ISM de New-York, les ventes totales de véhicules** de septembre et **les stocks hebdomadaires de pétrole**.

Mercredi 4 octobre

La **BCE se réunit** mais la politique monétaire n'est pas à l'ordre du jour.

L'**indice PMI « services »** sera publié pour **l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis**.

Pour **l'Union européenne**, sera connu **le résultat des ventes au détail** du mois d'août.

L'**indice PMI « composite »** sera publié pour les **États-Unis**.

Jeudi 5 octobre

En **France**, sera rendu public **le résultat de la balance des comptes courants**.

En **Chine**, **le taux d'inflation** du mois de septembre sera communiqué.

En **Grèce**, **le taux de chômage** de juillet sera publié.

Vendredi 6 octobre

En **Espagne**, sera connue **la production industrielle** du mois d'août.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice des prix des maisons** de septembre.

En **Italie**, il faudra regarder le résultat **des ventes de détail** du mois d'août.

Aux **États-Unis**, seront attendus **les résultats de l'emploi** du mois de septembre (**taux de chômage, revenu horaire moyen, taux de participation au marché du travail, création d'emploi**). Seront également connus **le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes et la variation du crédit à la consommation** du mois d'août.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2017</i>	2 275	3 228	1 701	1 157	11 050	2 357
Croissance du PIB sur un an en % (juin 2017)	1,8	2,4	1,5	3,1	2,2	1,7
Inflation en % - août 2017	1,0	1,7	1,4	1,9	1,5	2,9
Taux de chômage en % - juillet 2017	9,8	3,7	11,3	17,1	9,1	4,3
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB 2017	-3,0	+0,5	-2,2	-3,2	-1,4	-3,0
Dette publique en % du PIB 2016	96,9	65,8	133,1	99,2	90,4	88,6
Balance des paiements courants en % du PIB juillet 2017	-1,1	7,9	2,7	1,7	3,1	-3,9
Échanges de biens en % du PIB – juillet 2017	-2,8	7,6	2,7	-1,9	2,2	-7,7
Parts de marché à l'exportation en % 2017 variation depuis 1999 en %	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

contact@cercledelepargne.fr • www.cercledelepargne.fr

**Le CERCLE DE L'EPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA**